

Karaté Québec

États financiers
Au 30 juin 2022

Accompagnés du rapport de mission d'examen

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
Karaté Québec,

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de **KARATÉ QUÉBEC** (Organisme), qui comprennent le bilan au 30 juin 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Karaté Québec au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'Organisme pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 ont été examinés par un autre professionnel en exercice qui a exprimé sur ces états une conclusion non modifiée en date du 13 avril 2022.

Mallette S.E.N.C.R.L. 1

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saint-Hyacinthe, Québec
Le 4 octobre 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A120556

Karaté Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 30 juin

2022

2021

PRODUITS

Subventions (annexe A)	165 468 \$	211 392 \$
Compétitions, affiliations et autres (annexe B)	245 428	61 101
Placement Sport (annexe C)	120 544	26 611

	531 440	299 104
--	---------	---------

CHARGES

Frais reliés au personnel	100 989	102 305
Subvention salariale d'urgence du Canada	(12 376)	(50 942)
Frais de cotisations	72 828	57 171
Frais de compétitions externes	113 990	22 118
Frais de compétitions internes	58 388	-
Frais des entraîneurs, formateurs et personnel de soutien	75 347	30 000
Frais des équipements de compétition	356	6 202
Frais d'arbitrage	35 105	-
Frais d'assurances	21 306	19 326
Frais d'exploitation	326	682
Frais reliés aux entraîneurs des équipes du Québec	16 093	35
Frais pour les autres activités	33 597	-
Placement Sport (annexe C)	120 544	26 611
Autres charges	15 265	-
Amortissement des immobilisations corporelles	7 900	9 828

	659 658	223 336
--	---------	---------

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(128 218) \$	75 768 \$
--	--------------	-----------

Karaté Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 30 juin

2022

2021

	Investi en immobili- sations corporelles	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	38 479 \$	250 047 \$	288 526 \$	212 758 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(7 900)	(120 318)	(128 218)	75 768
SOLDE , fin de l'exercice	30 579 \$	129 729 \$	160 308 \$	288 526 \$

Karaté Québec

BILAN

Au 30 juin

2022

2021

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	120 237 \$	152 860 \$
Créances (note 4)	162 729	204 148
Frais payés d'avance	4 832	6 558
	287 798	363 566

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

30 579	38 479
318 377 \$	402 045 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement	42 769 \$	7 767 \$
Apports reportés - Programme Placement Sport (note 7)	-	65 752
Revenus perçus d'avance - Inscriptions	75 300	-
	118 069	73 519

DETTE À LONG TERME (note 8)

40 000	40 000
158 069	113 519

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	30 579	38 479
Non affecté	129 729	250 047
	160 308	288 526
	318 377 \$	402 045 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Karaté Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 30 juin

2022

2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (128 218) \$ 75 768 \$

Élément sans effet sur la trésorerie

Amortissement des immobilisations corporelles 7 900 9 828

(120 318) 85 596

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 9) 87 695 7 507

(32 623) 93 103

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles - (1 245)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(32 623) 91 858

ENCAISSE, début de l'exercice 152 860 61 002

ENCAISSE, fin de l'exercice 120 237 \$ 152 860 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, assure un leadership en matière de développement et de promotion du karaté au Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'Organisme a appliqué les nouvelles recommandations du Manuel de CPA Canada - Comptabilité relativement au chapitre 3856 « Instruments financiers ».

Ce chapitre a été modifié afin :

- D'ajouter de nouvelles indications sur le traitement comptable des instruments financiers contractés dans une opération entre parties liées;
- De mettre à jour les obligations d'information relatives aux risques.

Ces changements ont été appliqués rétrospectivement en accord avec les dispositions transitoires du chapitre et n'ont eu aucune incidence les montants comptabilisés, la présentation ou les informations à fournir aux états financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits d'affiliations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Équipement	20 %
Équipement informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Karaté Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2022

4. CRÉANCES

	2022	2021
Comptes clients	-	36 968 \$
Subventions gouvernementales	145 781	149 940
Taxes à la consommation	16 948	17 240
	162 729 \$	204 148 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022	2021		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement	96 650 \$	67 640 \$	29 010 \$	36 263 \$
Équipement informatique	13 525	12 100	1 425	2 036
Mobilier de bureau	9 220	9 076	144	180
	119 395 \$	88 816 \$	30 579 \$	38 479 \$

6. EMPRUNTS BANCAIRES

L'Organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 20 000 \$, portant intérêts au taux de 8,95 % et renouvelable annuellement. Il dispose également d'une facilité de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisé de 10 000 \$, portant intérêts au taux de 8,95 %.

7. APPORTS REPORTÉS - PROGRAMME PLACEMENT SPORT

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2022	2021
SOLDE , début de l'exercice	65 752 \$	-
Montant comptabilisé à titre de produits de l'exercice	(120 544)	(26 611)
Montant reçu au cours de l'exercice	54 792	92 363
SOLDE , fin de l'exercice	-	65 752 \$

Karaté Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2022

8. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêts ni modalités de remboursement jusqu'au 18 janvier 2024, portant intérêts au taux de 5 % par la suite, échéant en décembre 2026	40 000 \$	40 000 \$

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des deux prochains exercices est le suivant :

2024 - 40 000 \$

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement se détaille ainsi :

	2022	2021
Créances	41 419 \$	(50 633) \$
Frais payés d'avance	1 726	2 027
Dettes de fonctionnement	35 002	(9 639)
Apports reportés - Programme Placement Sport	(65 752)	65 752
Revenus perçus d'avance - Inscriptions	75 300	-
	87 695 \$	7 507 \$

10. FONDS DE DOTATION PLACEMENT SPORT

L'Organisme cède la propriété de 20 % des dons admissibles à Placement Sport, ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation Grand Montréal.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de l'Organisme, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 30 juin 2022, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation Grand Montréal s'élevaient à 84 004 \$ (2021 - 71 204 \$).

11. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La survie de l'Organisme dépend principalement des apports reçus à titre de subvention. Rien n'indique que les sommes provenant de ces sources pourraient, dans un avenir prévisible, diminuer de façon significative.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Organisme si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des créances, principalement constitué de subventions gouvernementales.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement et sa dette à long terme.

L'Organisme gère son risque de liquidité en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévus et en assurant la concordance des échéances des actifs et passifs financiers.

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Karaté Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 30 juin

2022

2021

A - SUBVENTIONS

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		
Programme de soutien au développement de l'excellence	110 209 \$	61 500 \$
Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	45 259	131 363
Institut National du Sport du Québec		
Programme de soutien aux centres régionaux d'entraînement unisport	10 000	-
Autres subventions	-	18 529
	165 468 \$	211 392 \$

B - COMPÉTITIONS, AFFILIATIONS ET AUTRES

Activités	880 \$	- \$
Affiliations	45 687	61 006
Compétitions externes	119 436	-
Compétitions internes	79 096	-
Autres revenus	329	95
	245 428 \$	61 101 \$

C - PLACEMENT SPORT

Produits		
Revenus de dons admissibles	11 038 \$	20 533 \$
Fonds de réserve	106 285	6 078
Revenus d'intérêts	3 221	-
	120 544	26 611
Charges		
Soutien et encadrement du mentorat pour les entraîneurs et les officiels en vue de l'obtention de leur certification	19 002	2 657
Coordination de la mise en oeuvre du modèle de développement des athlètes	9 879	10 000
Régie ou soutien technique et professionnel de l'organisme sélections, Coupe Québec, Coupe Marc Hamon	40 634	7 210
Formation et perfectionnement du personnel rémunéré et bénévole	4 500	-
Dépenses de fonctionnement	46 529	6 744
	120 544	26 611
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$